

SUJET	TRAVAUX CONDUITS / OBJECTIFS	ECHEANCE
<p align="center">Comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises</p>	<p>Groupe de travail, présidé par Mme GUYOMARD (SANOFI), membre du Collège de l'ANC et vice-présidente de la CNP.</p> <p>Objets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Préciser et élargir le champ des opérations d'acquisition pouvant être présentées selon la méthode des valeurs comptables. 2- Préciser la présentation des écarts d'acquisition au bilan des comptes consolidés et leur recyclage au compte de résultat. 	<p>3^{ème} trimestre 2024 : Adoption d'un règlement modifiant le règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises pour intégrer ces deux sujets (acquisitions susceptibles d'être présentées selon la méthode des valeurs comptables et écart d'acquisition).</p>
<p align="center">Distinction dettes/autres fonds propres</p>	<p>Groupe de travail présidé par Marie-Jeanne MORVAN (PwC), membre de la Commission des normes comptables privées (CNP).</p> <p>Objet : spécifier le contenu de la ligne "autres fonds propres" prévue dans le modèle de compte de résultat par le code de commerce et par le plan comptable général (PCG).</p>	<p>Consultation publique close le 31 mars 2024.</p> <p>4^{ème} trimestre 2024 : Adoption d'un règlement modifiant le plan comptable général et le règlement ANC n° 2020-01).</p>

<p>Certificats d'économie d'énergie (CEE) et mécanismes de compensation carbone</p>	<p>Groupe de travail présidé par Magali dos SANTOS (PwC)</p> <p>Objets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Compléter les règles existantes du PCG sur les CEE pour traiter de questions d'application ; 2- Définir le traitement comptable des mécanismes de compensation carbone. 	<p>Sur les CEE, adoption du règlement ANC n° 2024-02 du 5 juillet 2024 modifiant le PCG.</p> <p>4^{ème} trimestre 2024 : Panorama des dispositifs et de leur traitement comptable</p>
<p>Groupements forestiers d'investissement (GFI)</p>	<p>Groupe de travail présidé par Michel PITARD (secrétaire permanent de l'ASFFOR (association des sociétés et groupements fonciers et forestiers))</p> <p>Objet : établir un projet de règlement afférent aux comptes annuels des GFI, véhicules d'investissement collectif dans les actifs forestiers.</p>	<p>4^{ème} trimestre 2024 : Adoption d'un règlement</p>
<p>Actifs numériques</p>	<p>Groupe de travail présidé par M. Hervé THIERY</p> <p>Objet : Revue des dispositions comptables existantes du PCG (insérées en 2018 et 2020) à partir des questions soulevées par les parties prenantes.</p>	<p>Fin 2024-début 2025 : Adoption d'un règlement (en coordination avec la transposition de la réglementation européenne Mica)</p>
<p>Produits des ventes de biens et de services</p>	<p>Objet : compléter le PCG en ce qui concerne les produits des ventes de biens et de services</p>	<p>Projet de règlement en Consultation publique jusqu'au 31 octobre 2024.</p> <p>1^{er} semestre 2025 : Adoption d'un règlement.</p>

Commissaires de justice	Objet : Adaptation du plan de comptes prévu par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, pour les commissaires de justice et les huissiers de justice	Fin 2024 : Adoption d'un règlement
--------------------------------	---	---